



KPMG Audit
Tour Egho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense
France



26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

NACON S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 mars 2021
Nacon S.A.
396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin
Ce rapport contient 39 pages



KPMG Audit
Tour Egho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense
France



26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

Nacon S.A.

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin
Capital social : € 84 908 919

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée générale de la société Nacon S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nacon S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Établissement par le cabinet FMA d'une attestation portant sur les informations chiffrées établies par l'entité ayant un lien avec la comptabilité, dans le cadre de l'obtention d'une subvention publique.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

a. *Evaluation des titres de participation*

Risques Identifiés

Les titres de participation figurent au bilan au 31 mars 2021 pour un montant net de K€51 598 représentant 18,5% du montant total des actifs du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable estimée par la Société à la clôture de l'exercice.

Comme indiqué dans la note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 3 Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels, des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage de la participation, telle qu'évaluée globalement selon la stratégie d'ensemble du Groupe sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés du Groupe.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments prévisionnels à considérer.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des titres de participation, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de calcul de la valeur d'usage et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances de l'activité « Gaming » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 3 - Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels.

b. Valorisation du poste Editeur - coûts de développement des jeux

Risques identifiés

Au 31 mars 2021, les dépenses engagées par Nacon S.A. en tant qu'éditeur au titre du développement des jeux, sont inscrites en autres créances et s'élèvent à 76 752 K€, soit 27,5% du montant total des actifs du bilan. Ces dépenses figurent à l'actif pour leur montant net de pertes de valeur.

Les contrats signés avec les studios de développement stipulent en général le versement par l'éditeur au studio, au cours du développement du jeu, d'un minimum garanti ou de milestones forfaitaires basés sur des prévisions de ventes. En cas de dépassement des niveaux de ventes estimées, des royalties complémentaires sont versées au studio.

Les avances versées par Nacon S.A. au cours du développement des jeux sont reconnues au compte de résultat en fonction du rythme de commercialisation des jeux.

Comme indiqué en note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 7 – Autres créances » de l'annexe aux comptes annuels, à la clôture de chaque exercice, pour chaque jeu, les recettes prévisionnelles font l'objet d'estimations par la Direction. Lorsque ces dernières sont inférieures aux dépenses supportées par Nacon au titre du développement du jeu, une dépréciation est pratiquée.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable à la clôture et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du recours au jugement de la direction qu'implique la détermination des ventes futures des jeux.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la société pour le suivi des dépenses relatives aux coûts de développement des jeux, la définition des modalités de comptabilisation au compte de résultat et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons sélectionné des montants présentant des valeurs significatives à l'actif du bilan au 31 mars 2021 et nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures de jeux conduisant à la détermination de la valeur recouvrable de ces montants.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans la note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 7 – Autres créances » de l'annexe aux comptes annuels.

c. Reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux digitaux » en fin de période

Risques identifiés

Au 31 mars 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 102 668 K€ et comprend notamment les ventes de jeux vidéo sous format digital.

Comme indiqué en note 2.3.2 « Notes complémentaires au compte de résultat - Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires issu des ventes digitales de jeux est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consoles ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du jeu. Les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées.

En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturé sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.

Dans ce contexte et du fait du caractère significatif des ventes de jeux digitaux, nous avons considéré que la reconnaissance de cette catégorie de chiffre d'affaires en fin de période constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la société pour la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les ventes digitales de jeux vidéo.

Concernant les ventes digitales réalisées sur les plateformes utilisées au 31 mars 2021 mais non encore facturées, nous avons obtenu, quand cela était possible, des extractions des données de ventes des plateformes, réalisées avant la clôture, ou bien avons apprécié la cohérence des calculs de la direction effectués sur la base des tendances de ventes observées depuis la sortie des jeux concernés.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans la note 2.3.2 « Notes complémentaires au compte de résultat - Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou Informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Nacon S.A. par les statuts lors de la création de la société le 12 juillet 2019 pour le cabinet KPMG et par votre Assemblée générale du 22 janvier 2020 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit - FMA.

Au 31 mars 2021, les cabinets KPMG et FMA étaient dans leur deuxième année de mission de commissariat aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris la Défense, le 15 juin 2021

Roubaix, le 15 juin 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fiduciaire Métropole Audit



Stéphanie Ortega
Associée

François Delbecq
Associé

1 COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2021

1.1 BILAN

1.1.1 ACTIF

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/21	Amort. & Prov. 31/03/21	Valeurs Nettes 31/03/21	Valeurs Nettes 31/03/20
	k€	k€	k€	
Actif immobilisé				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets	4 142	698	3 444	2 718
	4 142	698	3 444	2 718
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	1	-	1	1
Constructions	5	4	1	1
Autres immo. corporelles	624	391	233	175
Immobilisations en cours	-	-	-	16
	630	395	235	193
<i>Immobilisations financières</i>				
Titres de participation	51 598	-	51 598	45195
Autres titres immobilisés	1	-	1	1
Prêts	-	-	-	-
Autres immo. financières	1 326	8	1 318	1 204
	52 925	8	52 917	46 400
TOTAL	57 697	1 101	56 596	49 311
Actif circulant				
Stocks et en-cours	32 517	12 454	20 063	23 806
Avances et acomptes	569	-	569	816
Créances				
Clients et comptes rattachés	34 617	610	34 007	28 902
Autres créances	86 305	-	86 305	63 464
Valeurs mobilières de placement	50 000	-	50 000	80 000
Disponibilités	30 451	-	30 451	19 671
TOTAL	234 459	13 064	221 395	216 659
Charges constatées d'avance	832	-	832	577
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif	128	-	128	25
TOTAL ACTIF	293 116	14 165	278 951	266 572

1.1.2 PASSIF

PASSIF	Valeurs Nettes 31/03/2021	Valeurs Nettes 31/03/2020
Capitaux propres		
Capital social	84 909	84 909
Primes	79 665	89 665
Réserve légale	10 000	
Réserves indisponibles	1 167	
Autres réserves	229	
Résultat de l'exercice	17 692	1 396
Provisions réglementées	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	193 662	175 970
Provisions pour risques et charges	1 441	1 099
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	51 178	63 266
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 372	19 065
Dettes fiscales et sociales	6 984	1 378
Dettes sur immobilisations	3 004	4 047
Autres dettes	3 238	1 647
Produits constatés d'avance	41	69
TOTAL DETTES	83 817	89 472
Ecart de conversion passif	31	31
TOTAL PASSIF	278 951	266 572

1.2 COMPTE DE RESULTAT AU 31 MARS 2021

	Valeurs Nettes 31/03/21	Valeurs Nettes 31/03/20
Produits d'exploitation		
Ventes de produits	101 748	48 775
Ventes de services	920	293
Chiffre d'affaires net	102 668	49 068
Subventions d'exploitation	14	3
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	12 878	11 154
Autres produits d'exploitation	428	196
Total Produits d'exploitation	115 988	60 421
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	69 190	34 728
Variation de stocks de marchandises	3 017	- 1 288
Autres achats et charges externes	10 490	11 246
Impôts, taxes et versements assimilés	339	211
Salaires et traitements	5 329	2191
Charges sociales	2 577	949
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	141	61
Dotations aux provisions sur actif circulant	12 702	11 932
Dotations aux provisions pour risques et charges	483	116
Autres charges d'exploitation	540	228
	104 808	60 374
Résultat d'exploitation	11 180	47
Produits financiers		
Produits financiers de participation	5 514	1 372
Produits des autres immobilisations financières	79	5
Autres intérêts et produits assimilés	143	-
Reprises sur provisions financières	3 825	127
Gains de change	306	293
	9 867	1 797
Charges financières		
Dotations aux provisions financières	319	25
Intérêts et charges financières	661	334
Pertes de change	546	50
	1 526	409
Résultat financier	8 341	1 388
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	19 521	1 435
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 200	-
Sur opérations en capital	227	-
Reprise sur provisions et transferts de charges	503	-
	1 930	0
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	504	15
Sur opérations en capital	38	-
Dotations aux provisions	-	-
	542	15
Résultat exceptionnel	1 388	-15
Participation		
Crédit impôt Mécénat	-302	-9
Intégration Fiscale	3 519	
Impôts sur les bénéfices	-	33
RESULTAT NET	17 692	1 396

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2021

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de Nacon SA au 31 mars 2021.

Ils présentent un total actif de 278 951 k€ et un profit de 17 692 k€.

Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

Les informations relatives à l'exercice clos le 31 mars 2020, présentées dans le document référence 2020 n°R.20-014 enregistré à l'AMF le 7 juillet 2020, sont incorporés par référence.

2.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1.1. PERIMETRE

- **Acquisition de l'intégralité du capital de Neopica Srl**

Nacon a acquis le 19 octobre 2020 en numéraire l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Neopica Srl. Des compléments de prix basés sur la qualité et le potentiel commercial des 2 prochains développements de jeux pourront être versés aux cédants dans les 12 mois suivant la sortie de ces jeux. Ceux-ci sont plafonnés et conditionnés à l'atteinte d'un niveau de qualité et d'un nombre d'exemplaires des futurs jeux vendu.

Créé en 2007, entre-autres par Peter Vermeulen et Filip Hautekeete, Neopica est un studio belge reconnu qui a développé une soixantaine de jeux, dont nombre de casual games destinés à plaire au plus large public, en particulier les enfants, avant d'aborder des jeux de simulations plus complexes.

Une fructueuse collaboration lie Neopica à Nacon depuis plusieurs années. Neopica a ainsi réalisé les jeux de chasse Hunting Simulator 1 & 2 puis le jeu de course FIA European Truck Racing Championship. Pour ce dernier jeu, Neopica a utilisé le moteur KT Engine, développé par le studio Kylotonn.

Installé en Belgique à Gand, le studio fait travailler environ 30 développeurs et développe aujourd'hui son expertise sur les consoles Next Gen (PlayStation®5 et Xbox Series XTM).

M. Peter Vermeulen et M. Filip Hautekeete, actuels dirigeants et co-fondateurs du studio, continueront à diriger Neopica en jouissant d'une grande autonomie afin de pouvoir se concentrer sur l'aspect créatif de ses productions.

- **Acquisition d'une participation complémentaire dans le capital de Lunar Great Wall Studios Srl (Raceward)**

Bigben interactive avait pris le 29 juillet 2019 une participation de 43,15% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. plus connu sous le nom commercial RaceWard, avec une option exerçable à tout moment d'ici le 31 décembre 2021 pour acquérir 10% supplémentaires du capital.

Cette participation avait été transférée à Nacon comme toutes les autres participations dans des studios de jeu vidéo au titre de l'apport partiel d'actifs effectué le 31 octobre 2019.

Nacon a exercé l'option susdite le 7 octobre 2020, portant sa participation à 53,15% et a réglé ce complément de participation en numéraire.

Basé à Milan, le studio en pleine expansion a développé son équipe et atteint à fin mars 2021 un effectif d'une quarantaine de collaborateurs passionnés de simulation de jeux de racing et plus particulièrement de motos.

La prise de participation dans ce studio a permis au Groupe Nacon de renforcer son expertise sur le segment Racing qui est un des piliers majeurs de son portefeuille Jeux vidéo en développant des synergies avec ses autres studios. RaceWard utilise ainsi pour certains de ses développements le moteur KT Racing développé par le studio Kylotonn.

- **Dissolution de Bigben USA**

La société Bigben USA, sans activité ces dernières années, a été dissoute le 17 août 2020.

2.1.2. ACTIONNARIAT

- **Attribution d'Actions gratuites 2020**

Le Conseil d'administration de Nacon SA du 7 septembre 2020 a attribué 1.123.983 Actions Gratuites Nacon aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe, soit 512 bénéficiaires, en application des termes et conditions prévus lors des acquisitions des studios et en rémunération des efforts soutenus du personnel pour le succès de l'IPO.

L'acquisition définitive au bout d'un an ou de trois ans est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Le Conseil d'administration de Nacon SA du 26 octobre 2020 a attribué 43.282 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout de trois ans est liée à une condition de présence continue.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1.167.265 actions Nacon attribuées, soit 1.167.265 euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

- **Franchissement de seuil**

Un franchissement de seuil est intervenu en février 2021 :

CDC Croissance a franchi individuellement à la hausse, le 16 février 2021, le seuil de 2.5% du capital de la Société pour détenir individuellement 2 169 600 actions Nacon représentant autant de droits de vote, soit 2,56% du capital et des droits de vote de la Société.

La Caisse des dépôts et consignations, qui n'a franchi aucun seuil, détient désormais, indirectement par l'intermédiaire de CDC Croissance et de Bpifrance Investissement (en sa qualité de société de gestion du fonds Bpifrance Capital), 3 987 781 actions et droits de vote, représentant 4.70% du capital et des droits de vote de la société.

L'actionariat de la Société au 31 mars 2021 se répartit comme suit :

Actionnaires	Catégorie	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Bigben Interactive SA		76,67%	72,48%
Prêt d'actions à BNP Arbitrage ⁽²⁾			4,19%
Bpifrance Investissement ⁽³⁾	Investisseur Institutionnel	2,14%	2,14%
CDC Croissance ⁽³⁾	Investisseur Institutionnel	2,56%	2,56%
Public		18,60%	18,64%
Contrat de liquidité		0,04%	
Total		100,00%	100,00%

(1) droits de vote bruts

(2) dont 3.555.937 actions ont été prêtées à BNP Paribas à des fins de couverture dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par Bigben Interactive

(3) il est précisé que Bpifrance Investissement est un fonds généré par Bpifrance Participations. Bpifrance Participations est détenue par Bpifrance SA, elle-même détenue à 50% par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

2.1.3. AUTRES EVENEMENTS

- **Evolution de l'endettement**

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur la période.

- **Crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus)**

La société a mis en place un plan de télétravail, évoluant en fonction du risque sanitaire et des directives gouvernementales, afin de préserver la santé de ses collaborateurs et de permettre une poursuite de l'activité dans le respect des règles de prévention sanitaire.

D'un point de vue économique, la crise sanitaire du Covid-19 a eu un effet positif tant sur les ventes digitales back catalogue de jeux que sur les accessoires Gaming :

- La société a pu s'appuyer sur le dynamisme de ses ventes digitales back catalogue qui a représenté 31 M€ sur l'exercice contre 10,8 M€ l'exercice précédent ;
- La demande mondiale en accessoires liés aux nouveaux modes de télétravail, de visioconférence ou de loisirs (casques, manettes, etc.) a fortement augmenté au bénéfice des accessoires de Nacon.

Dans un contexte mondial de pénurie de composants, la société a su anticiper ses approvisionnements et a ainsi pu livrer régulièrement les circuits de distribution.

Aucune tension de trésorerie n'a eu lieu, la société disposait de liquidités importantes pour son développement du fait de la récente introduction en bourse qui lui a permis de lever 103 M€ (après déduction des frais d'introduction) en mars 2020.

2.1.4. EVENEMENTS POST CLOTURE

- ♦ **Acquisition de l'intégralité du capital de Passtech Games**

- Le 1^{er} avril 2021 Nacon SA a acquis 100 % du capital et des droits de vote de Passtech Games
- Créé en 2012, PASSTECH a forgé son expérience en développant plusieurs jeux (Space Run, Space Run Galaxy, Masters of Anima) sur différentes plateformes avant de se spécialiser sur les jeux d'action rogue like avec Curse of the Dead Gods ®, sorti récemment et qui rencontre un énorme succès tant critique que commercial.
- Cette opération permet à NACON de soutenir le remarquable savoir-faire de l'équipe de développeurs spécialisés dans la création de jeux d'action rogue-like.

- ♦ **Acquisition de l'intégralité du capital de Big Ant**

Le 3 mai 2021 Nacon SA a acquis 100 % du capital et des droits de vote de Big Ant pour un prix global maximum de 35 M€, sur la base de :

- un prix net de 15 M€ (après déduction du cash et de la dette) payé à la signature, intégralement en numéraire ;
- un complément de prix, payable pour 50 % en numéraire et pour 50% par création d'actions nouvelles Nacon, basé sur les performances jusqu'au 31 mars 2024.

Créé en 2001 par un vétéran de l'industrie du jeu vidéo, Ross Symons, Big Ant est l'un des plus grands et des plus anciens développeurs indépendants de jeux vidéo d'Australie. Le studio a développé des jeux pour des franchises légendaires comme Spyro the Dragon mais est surtout connu pour ses franchises sportives de grande qualité telles que, l'Australian Football League (AFL), Rugby League, le tennis et le cricket.

♦ Poursuite de la crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus)

NACON ne prévoit pas de répercussions négatives de cette crise sanitaire sur ses ventes et sur sa rentabilité de l'exercice 2021/22 étant donné la dynamique du secteur des Jeux Vidéo.

La société n'anticipe pas de difficultés de trésorerie : la société dispose toujours de liquidités importantes pour son développement du fait de sa récente introduction en bourse qui lui avait permis de lever 103 M€ (après déduction des frais d'introduction) en mars 2020.

Les créances clients du 31 mars 2021 sont collectées conformément aux délais de règlement prévus.

La société écoule ses stocks de façon satisfaisante, quelques ruptures sont intervenues ponctuellement sur certaines lignes de produits.

2.2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Application du Règlement ANC n°2014-03 et de ses règlements subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières et les autres créances (Notes complémentaires au bilan – Autres créances).

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

2.2.1. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

2.2.2. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2020.

2.2.3. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables sont à compter de l'exercice 2020/21 directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des états financiers.

2.3. NOTES COMPLEMENTAIRES

2.3.1. NOTES COMPLEMENTAIRES AU BILAN

♦ Note 1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-20	Acquisitions	Cessions ou Transferts	31-mars-21
Logiciels	124	20	-	144
Marques*	2 908	750	-	3 658
Brevets	340	-	-	340
Total	3 372	770	-	4 142

*Notamment la marque RIG acquise en mars-20

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31 mars-20	Dotations	Reprises	31 mars-21
Logiciels	110	31	-	141
Marques	228	-	-	228
Brevets	316	13	-	329
Total	654	44	-	698

En cas de non renouvellement de la protection d'un brevet, celui-ci fait l'objet d'un amortissement pour le solde de sa valeur comptable.

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Logiciels	De 12 à 36 mois
Brevets	Linéaire, 10 ans
Marques	Les marques ne sont plus amorties depuis le 1er avril 2018

Les marques font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en cas d'identification d'un indice de perte de valeur

♦ **Note 2 - Immobilisations corporelles**

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-20	Acquisitions	Transferts	Cessions	31-mars-21
Terrains	1	-	-	-	1
Constructions	5	-	-	-	5
Agencements des Installations	48	-	-	-	48
Matériel de transport	5	40	-	5	40
Mobilier et Matériel de bureau	650	116	-	230	536
Immobilisations corporelles en cours	16	-	16	-	-
Total	725	156	16	235	630

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-20	Dotations	Transferts	Reprises	31-mars-21
Constructions	4	-	-	-	4
Agencements des Installations	6	5	-	-	11
Matériel de transport	4	6	-	4	6
Mobilier et Matériel de bureau	518	86	-	230	374
Total Amortissements	532	97	-	234	395

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont essentiellement amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation, selon les plans d'amortissement suivants

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Agencements constructions	Linéaire, entre 10 et 20 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Matériels de transport	Linéaire, 4 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans

♦ **Note 3 - Titres de participation**

Valeurs brutes des titres de participation

Sociétés	Valeur brute 31-mars-20	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31-mars-21
Games.fr S.A.S.	2 849	-	-	2 849
Bigben Interactive Belgium	2 897	-	-	2 897
Bigben Interactive GmbH	500	-	-	500
Kylotonn	2 787	-	-	2 787
Bigben Interactive US	37	-	37	-
Nacon US	458	-	-	458
Bigben Interactive Italie	100	-	-	100
Nacon HK	118	-	-	118
Cyanide	22 874	-	-	22 874
Eko Software	9 796	-	-	9 796
Lunar	180	39	-	219
Spiders	6 400	-	-	6 400
Neopica	-	2 600	-	2 600
Total Titres	48.996	2 639	37	51 598

Sur l'exercice 2020/21, Nacon a acquis l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Neopica Srl ainsi qu'une participation complémentaire de 10% dans le capital de Lunar Great Wall Studios S.r.l (Raceward)

La société Bigben USA, sans activité ces dernières années, a été dissoute le 17 août 2020.

(Cf 2.1.2)

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations financières**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, y compris le cas échéant des compléments de prix.

A la clôture de l'exercice, la direction procède à une analyse de la valeur recouvrable :

- *des titres de participation*
- *des éventuelles créances rattachées à ces participations*
- *des éventuelles autres immobilisations financières se rapportant à ces participations (mali de confusion,...).*

Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage de la participation, telle qu'évaluée globalement par la direction selon la stratégie d'ensemble du Groupe, sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés du Groupe.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où une filiale présenterait en situation nette négative et que la société aurait une obligation (juridique ou implicite) de soutien envers cette filiale, une provision pour risque serait comptabilisée à hauteur de cette situation nette négative.

Les dépréciations de titres enregistrées pour les filiales Games.fr et Eko Software ont été reprises.
Les valeurs nettes des titres sont les suivantes :

Sociétés	Valeur brute	Dépréciation	Reprise	Valeur nette 31.03.21	Valeur nette 31.03.20
Games.fr S.A.S.	2 849	1 300	1 300	2 849	2 849
Bigben Interactive Belgium	2 897			2 897	2 897
Bigben Interactive GmbH	500			500	500
Kylotonn	2 787			2 787	2 787
Nacon US	458			458	458
Bigben Interactive Italie	100			100	100
Nacon HK	118			118	118
Cyanide	22 874			22 874	22 874
Eko Software	9 796	2 500	2 500	9 796	9 796
Lunar	219			219	219
Spiders	6 400			6 400	6 400
Neopica	2 600			2 600	2 600
Total Titres	51 598	3 800	3 800	51 598	51 598

♦ **Note 4 - Autres Immobilisations financières**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Titres immobilisés	1	1
Dépôts et cautionnements	32	31
Gage-Espèces Emprunts BPI France	773	773
Contrat de Liquidité - Espèces	283	325
Actions propres	238	74
Total	1 327	1 204

Plusieurs gage-espèces ont été conservés par le prêteur BPI France lors de la souscription d'emprunts, pour un montant total de 773 K€.

Un contrat de liquidité de liquidité a été conclu au cours de l'exercice 2019/20 avec la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 27 mars 2020. La signature de ce contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 400 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Les mouvements opérés sur le marché dégagent en fin d'exercice un disponible de trésorerie de 283k€.

Le contrat de liquidité comprend 31 885 actions pour une valeur brute de 238 k€ au 31 mars 2021.

⇒ **Principe Comptable – Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés.

Ces cautions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'inventaire de ces actifs.

♦ **Note 5 - Stocks et encours**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Stocks en valeur brute	32 517	35 534
Dépréciation	-12 454	-11 728
Stocks en valeur nette	20 063	23 806

Provision à l'ouverture – 01/04/2020	11 728
Reprise de l'exercice	- 11 728
Dotations de l'exercice	12 454
Provision à la clôture – 31/03/2021	12 454

⇒ **Principe Comptable – Stocks et encours**

Les stocks sont composés d'accessoires et de boîtes de jeux valorisés au prix moyen pondéré (PMP). Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- *Le stock « SAV » (Service Après-Vente) est déprécié à 100%.*
- *A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le dernier prix de vente (sur les douze derniers mois) avec le PMP. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée si le prix de vente moyen sur les 12 derniers mois est inférieur au PMP moyen.*
- *Des dépréciations complémentaires peuvent être comptabilisées par la Direction, au cas par cas par ligne de produits ;*
- *Enfin, et en complément des deux approches ci-dessus, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.*

♦ **Note 6 - Créances clients et comptes rattachés**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Clients et comptes rattachés	34 197	29 102
Clients douteux	420	378
Provision Risques et Clients Douteux	-610	-578
Total Clients	34 007	28 902

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 2 017 k€ au 31 mars 2021 contre 347 k€ au 31 mars 2020.

Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

⇒ **Principe Comptable – Créances**

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers. Le taux de provision des créances douteuses est de 100% du montant HT, ce poste étant constitué essentiellement de clients en Liquidation ou Règlement Judiciaire dont les perspectives de remboursement sont très faibles.

♦ **Note 7 - Autres créances**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs	92	565
Fournisseurs débiteurs	0	-
Diverses créances	50	17
Editeur Coûts de Développement des jeux	76 752	55 246
Comptes courants filiales	3 212	2 841
Etat, TVA	6 199	4 795
Provision pour Dépréciation	-	-
Sous total Créances Exploitation	86 305	63 464
Créances sur Immobilisations cédées	-	-
Total Autres créances	86 305	63 464

Poste « Editeur Coûts de Développement des jeux »

Il représente les dépenses engagées par Nacon S.A., éditeur, au titre des développements des jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Ces coûts intègrent notamment les sommes versées par la société au titre des royalties versées aux studios développeurs. Les contrats signés avec les studios stipulent en général le versement par l'éditeur au studio, au cours du développement du jeu, d'un minimum garanti ou de milestones forfaitaires basés sur des prévisions de ventes. En cas de dépassement des niveaux de ventes estimées, des royalties complémentaires sont versées au studio.

Les avances versées par Nacon S.A. au cours du développement des jeux sont reconnues au compte de résultat en fonction du rythme de commercialisation des jeux.

A la clôture de chaque exercice, pour chaque jeu, les recettes prévisionnelles font l'objet d'estimations par la Direction. Lorsque ces dernières sont inférieures au coût de développement du jeu supporté par Nacon, une dépréciation est pratiquée.

Le poste « Editeur Coûts de Développement des jeux » se décompose de la façon suivante :

	Valeur 31-mars- 21	Valeur 31-mars- 20
Jeux en cours de développement	46 864	28 814
Jeux commercialisés	29 888	26 432
Total	76 752	55 246

Poste Etat, Tva

- Etat des échéances des créances

	Montant Brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Autres immobilisations financières	1 327	283	-	1 044
Créances Clients	34 617	34 617	-	-
Personnel et comptes rattachés	14	14	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	33	33	-	-
Etat et autres collectivités				
- Taxe sur la valeur ajoutée	2 424	2 424	-	-
- Autres impôts et taxes	3 774	3 774		-
Coûts de développement des jeux	76 752	29 888	46 864	
Débiteurs Divers	95	95	-	-
Groupe et Associés	3 212	3 212	-	-
Charges constatées d'avance	832	832		-
Total	123 080	75 172	46 864	1 044

♦ Note 8 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées à hauteur de 50 M€ d'un compte à terme d'une durée de 18 mois. Le taux d'intérêt de ce contrat est progressif par semestre. En cas de sortie ou sortie partielle avant le terme, seuls les intérêts du trimestre en cours sont perdus. Les intérêts calculés sur les trimestres précédents sont acquis. Le taux nominal moyen brut est de 0.25 %.

♦ Note 9 - Détail des charges constatées d'avance

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Frais Généraux et Marchandises	301	88
Crédit-Bail	14	10
Frais engagés par l'éditeur sur les jeux	505	477
Autres Charges	12	2
Total	832	577

Les frais engagés par l'éditeur sur les jeux intègrent principalement les coûts de trailers des jeux.

⇒ **Principe Comptable – Charges constatées d'avance**

Il s'agit de rattacher une charge ou une dépense au bon exercice en vertu du principe d'indépendance des exercices

♦ **Note 10 - Capitaux propres**

- Tableau récapitulatif des mouvements du capital social et de la prime d'émission :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions		Augmentation de capital			Valeur nominale par action	Capital social après opération	Prix par action
		Nombre d'actions émises	Nombre cumulé d'actions en circulation	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport	Produit brut de l'augmentation de capital			
18/07/2019	Constitution (apport en numéraire)	10.000	10.000	10.000 €	/	10.000 €	1,00 €	10.000 €	1,00 €
01/10/2019	Apport partiel d'actif	65.087.988	65.097.988	65.087.988 €	/	65.087.988 €	1,00 €	65.097.988 €	1,00 €
28/02/2020	Augmentation de capital (offre au public)	18.181.819	83.279.807	18.181.819 €	81.818.185,50 €	100.000.004,50 €	1,00 €	83.279.807 €	5,50 €
26/03/2020	Augmentation de capital (option de surallocation)	1.629.112	84.908.919	1.629.112 €	7.331.004 €	8.960.116 €	1,00 €	84.908.919 €	5,50 €

Capital social Le capital social est composé de 84.908.919 actions d'une valeur nominale de 1 €. Se référer au point 2.1.2

Primes d'émission et d'apports Les mouvements constatés sont les suivants :

Primes d'émission

Se Référer au tableau ci-dessus

Primes d'apport

En application des conditions de l'article 7.4 du traité d'apport la différence positive entre l'actif réel et l'actif net estimé dans le traité d'apport partiel d'actifs (APA) a été inscrite au passif du bilan de la société Nacon en prime d'apport pour un montant de 515 712.35 €

Actif réel apporté : 65 603 700.35 €
Actif net estimé dans l'APA : 65 087 988.00 €

- Réserves

Se Référer au tableau ci-dessus

- Réserve Spéciale indisponible

Une réserve spéciale indisponible – actions gratuites a été constituée à hauteur de 1 167 265 €.

♦ **Note 11 - Variation des capitaux propres**

Capitaux propres 31.03.2020	175.969.858.33 €
Résultat net de l'exercice 2020/2021	17.691.641.39 €
Capitaux propres 31 mars 2021	193.661.499.72 €

♦ **Note 12 - Provisions pour risques et charges**

En k€	31-mars-20	Dotations	Reprises	Provisions devenues sans objet	31-mars-21
Provision pour perte de change	25	128	25	-	128
Provision risque change Instruments dérivés	-	183	-	-	183
Provision pour Contentieux Prop. Industrielle	530	-	-	-	530
Provision pour Indemnité retraite	116	6	-	-	122
Provision sur retour produits défectueux	428	478	428	-	478
Total	1 099	795	453	-	1.441

• Provision pour risque de change

Compte tenu de l'évolution sur la parité EUR / USD, les écarts de change présentent une moins-value latente de 128 k€ intégralement provisionnée, la provision de 25 k€ de l'an dernier ayant été reprise cette année.

• Provision pour risque sur instruments dérivés

La société est engagée au 31 mars 2021 dans des contrats de type « FX TARN/Accumulateur ». Les TARNs/Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels la société s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. En cas de variation importante du taux de change EUR/USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

⇒ **Principe Comptable – Gestion du risque de change**

Les créances en devise sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, la plupart des achats, notamment les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP principalement). Dans le cadre de la gestion du risque de change, la Société a souscrit des instruments financiers dérivés complexes. (cf ci-dessous).

• Litige de propriété industrielle

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par Nacon. A ce stade des procédures très longues, la probabilité et le montant éventuel de sortie de ressources ne peuvent pas être estimés.

Néanmoins, une condamnation de 530 k€ pour concurrence déloyale ayant été prononcée à l'encontre de la société, une provision de ce montant a été constituée au 31 mars 2015. Aucune provision supplémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2021. Cette position est similaire à celle retenue aux 31 mars 2017, 2018, 2019 et 2020.

• Autres procédures

- Nacon avait assigné un fournisseur d'accessoires pour rupture abusive du contrat d'approvisionnement. Le 19 novembre 2019, la cour d'appel de Berlin avait proposé aux parties un accord transactionnel favorable à Nacon sur la base de la valeur du stock

acquis par Nacon. Cette proposition avait été rejetée dans un premier temps par le fournisseur. Toutefois la Cour d'appel de Berlin a réitéré sa proposition d'accord judiciaire transactionnel en faveur des demandes de Nacon, ce que le fournisseur a finalement accepté. Ainsi, la Cour d'appel de Berlin a pu clôturer cette procédure une fois l'accord transactionnel signé et exécuté entre les parties consistant pour le fournisseur à régler à Nacon une indemnité financière (dommages intérêts et frais de procédure) et d'autre part au retrait par Nacon de son action judiciaire.

Par ailleurs, la Société est engagée dans d'autres procédures à l'encontre de certains de ses fournisseurs ou concurrents susceptibles d'aboutir à des conclusions positives en sa faveur :

- Un litige oppose un éditeur canadien à l'un des studios de Nacon SA, et porte sur la violation supposée d'un contrat de développement d'un jeu vidéo. Il a été porté devant la Cour supérieure du Québec en décembre 2017. La société Nacon SA, dans le cadre de sa défense déposée en avril 2018, met en exergue une demande manifestement mal fondée de cet éditeur et demande notamment à la Cour, de déclarer abusive la demande de cet éditeur et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts sous la forme de ses honoraires d'avocats et de ses autres débours.
- Un différend oppose Nacon SA, l'un de ses studios à un donneur de licence et porte sur l'opposition non justifiée de ce dernier à la sortie d'un jeu vidéo. Nacon SA envisage d'introduire rapidement une action judiciaire pour déclarer abusive et non fondée l'opposition du donneur de licence et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts en réparation du préjudice subi par Nacon SA et son studio.
- Un dernier litige oppose Nacon SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger, et porte sur de prétendus manquements dans le cadre de relation contractuelle et notamment sur des réclamations relatives à la propriété intellectuelle qui apparaissent contestables à Nacon SA.

La société Nacon SA considère ces poursuites sans fondement, ces litiges ne présentant aucun caractère sérieux. A ce stade des procédures, la probabilité et le montant éventuel de sortie de ressources ne peuvent être estimés. Par conséquent, aucune provision n'a été enregistrée au 31 mars 2021.

⇒ **Principe Comptable – Provisions pour risques et charges**

Engagement en matière de retraite : A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros. Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite volontaire des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

Hypothèses retenues	mars-21
Taux d'actualisation	0.86 %
Turnover	8.30 %
Table de mortalité	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires	
<i>Cadres</i>	1.96 %
<i>Agents de maîtrise et employés</i>	1.96 %

Autres provisions :

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Instruments dérivés : En l'absence de caractère de couverture démontré, les contrats d'instruments dérivés sont évalués à chaque clôture. Une provision pour risques est constituée en cas de perte probable.

♦ **Note 13 - Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit**

En k€	mars-21	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	mars-20
Emprunts auprès des établissements de crédit	51 153	15 427	35 476	250	63 195
Concours bancaires courants	5	5	-	-	13
Financement Factor	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus sur emprunt	20	20	-	-	58
Total	51 178	15 452	35 476	250	63 266

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont tous amortissables.

♦ **Note 14 - Dettes d'exploitation**

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Dettes fournisseurs	19 372	19 065
Dettes sociales	1 594	1 038
Dettes fiscales	5 390	340
Total	26 356	20 443

♦ **Note 15 - Autres dettes diverses**

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Clients, remises de fin d'année à accorder	1 244	1 647
Clients créditeurs		-
Compte courant filiales	1 994	-
Dettes sur immobilisations	3 004	4 047
Total	6 242	5 694

Les dettes sur immobilisations contiennent notamment la dette sur complément de prix octroyé lors de l'acquisition du studio Spiders SAS.

♦ **Note 16 - Etat des échéances des dettes**

	Montant brut 03/2021	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	51 178	15 452	35 476	250
Fournisseurs et comptes rattachés	19 372	19 372	-	-
Personnel et comptes rattachés	602	602	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	992	992	-	-
Etat et autres collectivités				
- Impôt sur les sociétés	4 961	4 961	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	174	174	-	-
- Autres impôts et taxes	255	255	-	-
Dettes sur immobilisations	3 004	3 004	-	-
Créditeurs Divers	3 238	3 238	-	-
Produits constatés d'avance	41	41	-	-
Total	83 817	48 091	35 476	250

♦ **Note 17 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat**

Rubriques	Entreprises liées	Participations
Actif immobilise		
Participations	51 598	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	14 302	-
Autres créances	387	-
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 362	-
Dettes sur immobilisations financières	3 000	-
Autres dettes	60	-
Résultat financier		
Produits financiers	79	-
Dividendes reçus des filiales	5 514	-
Charges financiers	-	-
Intégration fiscale		
Crédit d'impôt CIR CIJV CIF	2 649	-
Acomptes IS	579	-

Les valeurs indiquées dans ce tableau correspondent aux valeurs brutes hors dépréciations éventuelles.

♦ Note 18 - Détail des charges à payer

En k€	31-mars-21	31-mars-20
Intérêts courus auprès des Banques	20	58
Fournisseurs, factures non parvenues	3 770	4 013
Dettes sociaux	1 103	608
Jetons de Présence	61	30
Taxes assises sur salaires	50	76
Dettes fiscales	408	289
Clients, remises de fin d'année à accorder	1 147	1 585
Intérêts Dettes Diverses	6	13
Total	6 565	6 672

2.3.2. NOTES COMPLEMENTAIRES AU COMPTE DE RESULTAT

- ♦ **Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires**
- Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En k€	31-mars-21
France	16 746
Export	85 922
Total	102 668

- Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits

En k€	31-mars-21
Accessoires	48 967
Jeux physiques	10 824
Jeux digitaux	40 203
Autres	2 674
Total	102 668

Principe Comptable – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- *Vente de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que Nacon sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.*
- *Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consoles ou plateformes. Les montants garantis par les plateformes sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturées sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.*

- ♦ **Note 20 - Autres produits d'exploitation et reprises de provisions**

En k€	31-mars-21
Reprise sur provisions d'exploitation	
- Stocks	11 728
- Actifs circulants	215
- Risques et charges	427
Sous-total	12 370
Produits divers d'exploitation	
- Transferts de charges	508
- Autres produits d'exploitation	428
Sous-total	936
Total	13 306

Les transferts de charges correspondent essentiellement à la refacturation de frais envers les différentes filiales pour 312 k€.

♦ **Note 21 - Frais de Recherche & Développement**

En k€	31-mars-21
Dépôts brevets, marques et modèles	598

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par la société et sont comptabilisés en charges.

♦ **Note 22 - Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation**

En k€	31-mars-21
Immobilisations Incorporelles	44
Immobilisations corporelles	97
Stocks	12 454
Autres actifs circulants	248
Risques et charges	483
Total	13 326

♦ **Note 23 - Résultat Financier**

En k€	31-mars-21
Dividendes reçus des filiales	5 514
Gains/Pertes de change	- 240
Intérêts sur prêts versés aux filiales	-
Intérêts prêts reçus des filiales	79
Intérêts reçus	143
Provision/reprise risque de change	-103
Provision pour perte latente sur instruments dérivés	-183
Provisions ou Reprises sur titres Filiales	3 800
Provisions sur actions propres	- 8
Intérêts versés	- 661
Total	8 341

Les dividendes reçus des filiales correspondent aux dividendes reçus des filiales Nacon HK Ltd et SPIDERS.

- ♦ **Note 24 - Résultat exceptionnel**
- Détails des produits et charges exceptionnels

En k€	31-mars-21
Détail des charges exceptionnelles	
Mali sur Actions propres	-
Amortissements Dérogatoires	-
Dotations immob corporelles	-
VNC Immo corporelles	1
VNC Immo financières	37
Autres charges exceptionnelles	504
Total	542
Détail des produits exceptionnels	
Cession des éléments d'actif immobilisé cédés	102
Boni sur Actions propres	125
Reprises immob corporelles	-
Reprises sur prov. et transferts de charges	503
Reprises Amortissements Dérogatoires	-
Autres produits exceptionnels	1 200
Total	1 930

Les autres charges exceptionnelles correspondent principalement à des dons de marchandises à Emmaüs pour 503 K€.

Et les autres produits exceptionnels correspondent à des indemnités perçues sur litiges.

- Résultat exceptionnel par nature

En k€	31 mars-21
Résultat sur cession actions propres	125
Plus-value cession immobilisation corporelle	101
VNC des Frais Acquisition Titres MDL Group	(37)
Amortissements Dérogatoires	-
Autres	1 199
Total	1 388

- ♦ **Note 25 - Impôts sur les bénéfices**
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En k€	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Divers	Total
Résultat avant impôt	19 521	1 388		20 909
Taux de droit commun 28 %	2 828	389	-	3 217
Résultat après impôt	16 693	999	-	17 692

La charge d'impôt de l'exercice correspond au crédit d'impôt Mécénat pour un total de 302 K€ et la charge d'intégration fiscale pour 3 519 K€.

- Situation fiscale différée et latente

Impôt dû sur :

Provisions réglementées	-
Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées	-
Total accroissements	-

Impôt payé d'avance sur :

Charges non déductibles temporairement (année suivante) :

Participation des salariés	-
Contribution sociale de solidarité	39
A déduire ultérieurement :	
Ecart de conversion passif	-
Provision risque de change	128
Jetons de présence	78
Provision pour retraite	122
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés	0
Total allègements	367

(au taux de droit commun 28 %)

□ Contrôle fiscal

Il est à noter que Bigben Interactive SA avait fait l'objet d'un contrôle de la part de l'administration fiscale sur les exercices couvrant la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018 qui intégrait l'activité « gaming » de Bigben Interactive SA transférée au 1^{er} octobre 2019 chez Nacon SA. Une proposition de rectification avait été reçue le 2 mars 2020.

Dans le cadre de l'apport partiel d'actif réalisé, Bigben Interactive SA et Nacon SA sont débitrices solidaires des impositions relatives à l'activité « gaming » dont le fait générateur est intervenu antérieurement à la réalisation de l'opération d'apport. La société bénéficiaire peut contester auprès de l'administration et des juridictions le bien-fondé des rappels d'impôts concernés dans la limite des sommes dont elle peut être déclarée redevable au titre de cette solidarité et la société apporteuse peut également introduire un litige en matière de recouvrement au même titre que la société bénéficiaire.

Un règlement amiable a récemment été conclu entre Bigben Interactive SA et l'administration fiscale, aucune imposition n'est due par Nacon SA.

2.3.3. AUTRES INFORMATIONS

♦ **Note 26 - Engagements hors bilan**

- Garanties accordées

Engagements donnés	Bénéficiaire	mars 2021	mars 2020	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	CIC	2250	5000	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Banque Postale	2364	5000	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	CIC	1015	2000	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	CIC	2800	4000	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	BPI	773	773	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2019 (présentées en autres immobilisations financières au bilan)

- Crédits documentaires import

Au 31 mars 2021, aucun crédit documentaire import n'a été mis en place.

- Gestion du risque de change

La société est engagée au 31 mars 2021 dans des contrats de type « FX TARN/ Accumulateur ». Les TARNs / Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels le Groupe s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. Le TARN / Accumulateur est une stratégie visant à accumuler des USD à un cours amélioré par rapport aux cours comptant et à terme actuels en contrepartie d'une incertitude sur le montant total de USD potentiellement accumulés. En cas de variation importante du taux de change EUR / USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

Le tableau suivant présente les positions au 31 mars 2021 :

Type de contrat	Devise	Position	Statut	Date de souscription	Échéance	Nominal en USD (milliers)	Strike	Au 31 Mars 2021, en milliers				
								Montant accumulé en USD	Montant levé en USD	Montant accumulé net des levées en USD	Montant maximal restant à accumuler en USD	Valeur mark to market en EURO
TARN	USD	Achat	Actif	28/05/2020	15/06/2021	10 800	1.166	400	400	0	0	100
							1.1325	1 100	1 100	0	0	
							1.114	6 600	6 600	0	2 200	
TARN	GBP	Vente	Actif	20/01/2021	25/01/2022	4 240	0.865	640	640	0	3 440	83
												183

La valeur "mark to market" de ces instruments financiers est de -183k€ au 31 mars 2021 contre 0k€ au 31 mars 2020.

La perte latente sur instruments dérivés est comptabilisée en Provisions pour Risques et Charges.

⇒ **Principe Comptable – Gestion du risque de change**

Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, la plupart des achats, notamment les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP principalement). Dans le cadre de la gestion du risque de change, la Société a souscrit des instruments financiers dérivés complexes. (cf ci-dessous).

- Gestion du risque de taux

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

- Covenants bancaires

Afin de financer les acquisitions de ses studios de développement Cyanide SA, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS, ainsi que les coûts de développement de son métier Edition, Bigben Interactive a obtenu plusieurs prêts remboursables sur 5 ans qui ont été transférés par le biais de l'apport partiel d'actif susmentionné à sa filiale NACON SA. Ces prêts contiennent les covenants suivants :

covenants	valeur cible	statut
Ratio de couverture des frais financiers (EBITDA/ Frais financiers)	> 6	Respecté
Ratio de levier net (Dettes financières nettes / EBITDA)	< 2	Respecté

Tous les covenants sont respectés au 31 mars 2021.

♦ **Note 27 - Engagements de crédit-bail au 31 mars 2021**

<u>En k€</u>	Clim rue Orfila	Véhicules	Total	
VALEUR DES CONTRATS	16	469	485	
VALEUR ORIGINE	15	460	475	
REDEVANCES PAYEES				
	Cumuls antérieurs	4	136	140
	Exercice en cours	5	112	117
REDEVANCES A PAYER				
	< 1 an	5	106	111
	De 1 à 5 ans	1	116	117
	> 5 ans	-	-	-
	Total	6	222	228
VALEUR RESIDUELLE	-	5	5	
MONTANT CHARGES	5	108	113	

♦ **Note 28 - Actions gratuites**

- Les plans d'actions gratuites 2008, 2010, 2011, 2016 et 2018 sont achevés (actions Bigben Interactive attribuées aux salariés de Nacon SA).
- 19.799 Actions Gratuites avait été attribuées par le Conseil d'administration de Bigben Interactive du 26 novembre 2018 à certains hommes clés de studios nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue. La condition de présence des salariés concernés ayant été respectée, l'attribution définitive des 19.799 actions gratuites à ces salariés a eu lieu le 26 novembre 2019.
- Le Conseil d'administration du 4 septembre 2019 avait attribué 221.822 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe NACON. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance dans leur intégralité ou partiellement, il a été en conséquence procédé à l'émission le 7 septembre 2020 de 218 355 actions nouvelles par incorporation de réserves.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 7 septembre 2020 a attribué 1.123.983 Actions Gratuites Nacon aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon soit 512 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission

d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1.123.983 actions attribuées, soit 1.123.983 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.

- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 26 octobre 2020 a attribué 43.282 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout de trois ans est liée à une condition de présence continue.

Date d'attribution du plan (CA)	26/11/2018	04/09/2019	07/09/2020	26/10/2020
Période d'acquisition	1 an	1 an	1 an / 3 ans	3 ans
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans / -	-
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	19 799	221 822	1 123 983	43.282
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2021	19 799	218 355	N/A	N/A
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2021	N/A	N/A	1 123 983	43.282
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	7,72	12,0	6,55	6,93
Juste valeur par action à la date d'attribution	7,52	11,54	6,49	7,45

♦ Note 29 - Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2020/2021 à 929 k€.

en milliers d'euros	Avantages à court terme	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail
au 31 mars 2020 ⁽¹⁾	298		-
au 31 mars 2021	929	1 659	-

(1) Montants versés à compter du transfert des contrats de Bigben SA à Nacon SA

♦ **Note 30 - Transactions avec des parties liées.**

Transactions avec ses dirigeants

Un contrat de travail a été conclu entre la Société et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middlednext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020.

Transactions entre entreprises liées

A compter du 1^{er} octobre 2019, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines entités du Groupe Bigben, notamment la maison mère du Groupe Bigben, Bigben Interactive SA et les entités du Groupe Nacon. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe consistent en :

A l'intérieur du Groupe Nacon :

- des facturations de coûts de développement des studios du groupe à la société NACON SA : chaque studio développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés par NACON SA aux studios.
- l'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd : NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque pour NACON SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnement ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA.

Avec le Groupe Bigben Interactive (maison-mère) :

- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Interactive SA, à la Société NACON SA et à ses filiales, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- de manière résiduelle, l'approvisionnement
 - o en produits audio par la société Bigben Interactive SA auprès de certaines filiales³⁰ de Nacon qui continuent à vendre de façon limitée d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
 - o par la société Bigben Connected SAS auprès de ces de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)

³⁰ Préalablement à l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de Bigben Interactive au profit de NACON, les filiales Bigben Interactive Italia, Bigben Interactive Belgium, Bigben Interactive GmbH et Games.fr réalisaient moins de 2m€ de chiffre d'affaires sur l'Audio et le Mobile. Il a été décidé lors de l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de ne pas les « scinder », c'est-à-dire de ne pas créer une 2^{ème} filiale locale pour accueillir l'activité Audio/Telco qui n'aurait pas eu la taille critique pour exploiter cette activité en stand alone. Ce chiffre d'affaires rentre dans la catégorie « Autres » du chiffre d'affaires de NACON.

- Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2021 : 5,7 M€ soit 3,2% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON,
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par Bigben Interactive SA ou NACON SA, s'établissant à 23 800 € en faveur de Bigben Interactive SA et à 48 800 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 000 € par mois en faveur de NACON SA),
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par Bigben Interactive SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Bigben Interactive et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

Avec les filiales du Groupe Bigben Interactive

- La filiale Bigben Espana refacture à sa société sœur Nacon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés.
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société sœur Nacon HK Ltd les services administratifs fournis par quelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

◆ **Note 31 - Effectif moyen de la période**

Personnel salarié	31 mars-21	31-mars-20
Cadres	73	65
Agents de Maîtrise	21	14
Employés	19	18
Total	113	97

◆ **Note 32 - Convention d'intégration fiscale**

La société Nacon en qualité de Société Mère a opté le 15 juin 2020, pour le régime d'intégration fiscale applicable aux groupes de sociétés, en application des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option a pris effet à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020. La Société Mère et les Sociétés Filiales sont des sociétés françaises, passibles de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Elles clôturent à ce jour leur exercice social le dernier jour du mois de mars de chaque année.

Le capital de la Société Mère n'est pas détenu, directement ou indirectement, à 95 % ou plus, par une autre personne morale passible de l'impôt sur les sociétés en France.

Le capital des Sociétés Filiales est détenu à 95 % au moins, directement ou indirectement, par la Société Mère.

Le périmètre d'intégration fiscale est constitué par la Société Mère et les Sociétés Filiales membres du Groupe d'Intégration à savoir les sociétés:

- SAS Games.fr
- SAS CYANIDE
- SAS EKO SOFTWARE
- SAS KYLOTONN
- SAS SPIDERS

Si la société Nacon était imposée séparément, le montant de l'impôt s'élèverait à 3 478 946 €.

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avais donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l' exercice
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à + de 50 %) en K€										
Game's.fr S.A.S.	1 000	613	100%	2 849	2 849	-	-	3 869	238	-
Bigben Interactive Belgique SA	300	978	100%	2 897	2 897	-	-	13 301	515	-
Nacon HK Ltd – Hong-Kong	3 524	2 197	100%	117	117	-	-	66 937	4 396	2 514
Bigben Interactive GmbH – Allemagne	500	1 251	100%	500	500	-	-	18 173	663	-
Bigben Interactive Italie	100	1 412	100%	100	100	-	-	8 394	357	-
Nacon Gaming Espana SL	50	684	100%	0	0	-	-	7 854	362	-
Kylotonn	405	1 536	100%	2 787	2 787	-	-	9 241	2 008	-
Cyanide	435	7 566	100%	22 874	22 874	-	-	12 118	2 858	-
Eko Software	65	1 712	100%	9 796	9 796	-	-	1 774	365	-
Nacon USA	426	-107	100%	458	458	-	-	35 163	2 090	-
Spiders	10	2 057	100%	6 400	6 400	-	-	4 851	3 161	3 000
Neopica	20	372	100 %	2 600	2 600	-	-	667	195	-
Lunar	20	328	53.15%	219	219	-	-	2 788	-242	-